



Coûts complets et financement des places de crèche en comparaison internationale

Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat
13.3259 Christine Bulliard-Marbach « Baisser les tarifs
des crèches et dynamiser le secteur » du 22 mars 2013

1^{er} juillet 2015

Table des matières

| | | |
|---------------|---|-----------|
| 1 | Introduction | 1 |
| 2 | Coûts complets des places de crèche | 2 |
| 3 | Financement des places de crèche | 3 |
| 4 | Possibilités d'économies | 6 |
| 5 | Possibilités d'adaptation des systèmes de financement et de tarification | 8 |
| 6 | Conclusions et recommandations du Conseil fédéral | 9 |
| 7 | Prochaines étapes | 10 |
| Annexe | | 11 |
| Annexe 1 : | Libellé du postulat..... | 11 |
| Annexe 2 : | Rapport comparatif | 12 |

1 Introduction

L'accueil extrafamilial des enfants est une des mesures qui contribue grandement à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Outre le fait que le nombre de places de crèche reste insuffisant, les coûts élevés de l'accueil posent problème. Pour les parents qui ne bénéficient pas de subventions, les frais de garde sont souvent tellement élevés que l'augmentation de leur revenu est entièrement ou partiellement absorbée par les frais de crèche. Cette charge financière les dissuade donc de reprendre une activité ou d'augmenter leur taux d'occupation.

Le 22 mars 2013, la conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach a déposé le postulat 13.3259 « Baisser les tarifs des crèches et dynamiser le secteur » chargeant le Conseil fédéral d'établir un rapport mettant en évidence « les facteurs qui expliquent que les parents doivent en Suisse débourser deux fois plus pour une place de crèche que ce n'est le cas en France, en Allemagne ou en Autriche ». Le rapport avait également pour but de proposer des pistes pour dynamiser le secteur des crèches (cf. annexe 1).

Le postulat a été adopté le 27 septembre 2013 et le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'élaborer le rapport. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) compétent en la matière a décidé de créer un groupe d'accompagnement composé de représentants de la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), de l'Union des villes suisses, de la fédération kibesuisse et de plusieurs offices fédéraux, et de commander un rapport pouvant servir de document de base. Le mandat de projet, qui a été confié à la société de recherche et de conseil INFRAS et à l'Institut suisse de recherche économique empirique de l'Université de Saint-Gall (SEW) au printemps 2014, portait sur les éléments suivants :

- comparaison des coûts complets d'une place de crèche en Suisse et à l'étranger
- comparaison des systèmes de financement des crèches en Suisse et à l'étranger
- comparaison des rôles des différents acteurs en Suisse et à l'étranger
- définition du potentiel de réduction des coûts complets des places de crèche en Suisse et proposition de mesures permettant d'exploiter ce potentiel compte tenu des comparaisons internationales

INFRAS et le SEW ont analysé les données existantes et les études réalisées précédemment dans les pays étudiés. Ils ont constaté que la structure des données était très hétérogène dans les quatre pays étudiés et que, hormis la France, aucun pays ne disposait de données nationales complètes. La comparaison internationale s'est donc basée sur les résultats d'études de cas régionales. L'étude a tenu compte des données des cantons de Vaud et de Zurich (CH), de Salzbourg et du Tyrol (A), de Francfort-sur-le-Main et de Dresde (D), ainsi que de Lyon et de la campagne lyonnaise (F). Pour obtenir une meilleure comparabilité, toutes les données ont été corrigées de l'inflation, du renchérissement et de l'évolution du pouvoir d'achat pour la même année (2011). L'hétérogénéité des données disponibles a toutefois rendu l'analyse très complexe.

Le rapport de recherche établi par INFRAS et le SEW s'intitule « Analyse des coûts complets et du financement des places de crèche en Allemagne, en France et en Autriche, en comparaison avec la Suisse ». A la base du présent rapport du Conseil fédéral, il est reproduit dans l'annexe 2 et appelé ci-après « rapport comparatif ». Il est également publié dans la série « Aspects de la sécurité sociale » de l'Office fédéral des assurances sociales.

2 Coûts complets des places de crèche

Les systèmes d'accueil préscolaire sont très différents dans les pays étudiés : alors que les crèches des pays voisins accueillent des enfants de moins de trois ans, les crèches suisses s'occupent des enfants jusqu'au début de l'école enfantine, à savoir jusqu'à l'âge de quatre ou cinq ans. Une autre différence entre la Suisse et ses voisins concerne le congé parental. La Suisse ne connaît qu'un congé de maternité payé de 14 semaines, tandis que les autres pays disposent de réglementations beaucoup plus généreuses. Celles-ci permettent aux parents de garder leurs enfants à la maison la première année, de sorte que la plupart des enfants dans les crèches ont un ou deux ans. Cela explique pourquoi le pourcentage de nourrissons pris en charge dans les structures d'accueil est plus élevé en Suisse qu'à l'étranger.

Le rapport comparatif aboutit à la conclusion que le coût complet des places de crèche en Suisse – calculé sur la base des données concernant les crèches dans les cantons de Vaud et de Zurich pour l'année 2007 – se situe, en parité de pouvoir d'achat, dans le même ordre de grandeur que dans les régions étudiées des pays voisins. Rapporté aux prix de 2011, le coût complet d'une place de crèche dans les deux cantons est compris entre 111 et 112 francs par jour, soit un montant légèrement supérieur à la moyenne arithmétique des huit régions étudiées (104 francs). Dans les villes d'Allemagne de l'Ouest (Francfort) et de France (Lyon) – pour lesquelles des données très fiables et détaillées sont disponibles –, les places de crèche sont toutefois nettement plus chères qu'en Suisse (coût complet de 136 francs). C'est dans les zones rurales (Tyrol et campagne lyonnaise) et en Allemagne de l'Est (Dresde) que le coût complet d'une place de crèche est le plus bas (entre 63 et 100 francs).

Tableau Coûts complets des places de crèche

| Coût complet d'une place de crèche par jour, en francs, aux prix de 2011 (corrigé du pouvoir d'achat et de l'inflation) | | | | | | | | | |
|---|-----------------------|---------------------|---------------|-----------|---------------|-------|------------------|----------|------------------------|
| Coût par place et par jour (2011) | Canton de Zurich (CH) | Canton de Vaud (CH) | Salzbourg (A) | Tyrol (A) | Francfort (D) | | Dresde (D) privé | Lyon (F) | Campagne lyonnaise (F) |
| | | | | | public | privé | | | |
| Coût complet | 112,4 | 110,6 | 92,6 | 62,5 | 136,3 | 114,4 | 89,0 | 136,4 | 99,9 |
| dont frais de personnel en % | 72 | 75 | 72 | 66 | 78 | 61 | 62 | 75 | 80 |

Source : rapport comparatif (cf. annexe 2, ch. 7.2)

Explications : « public » désigne les crèches exploitées par un organisme d'utilité publique et « privé », les crèches exploitées par une entreprise.

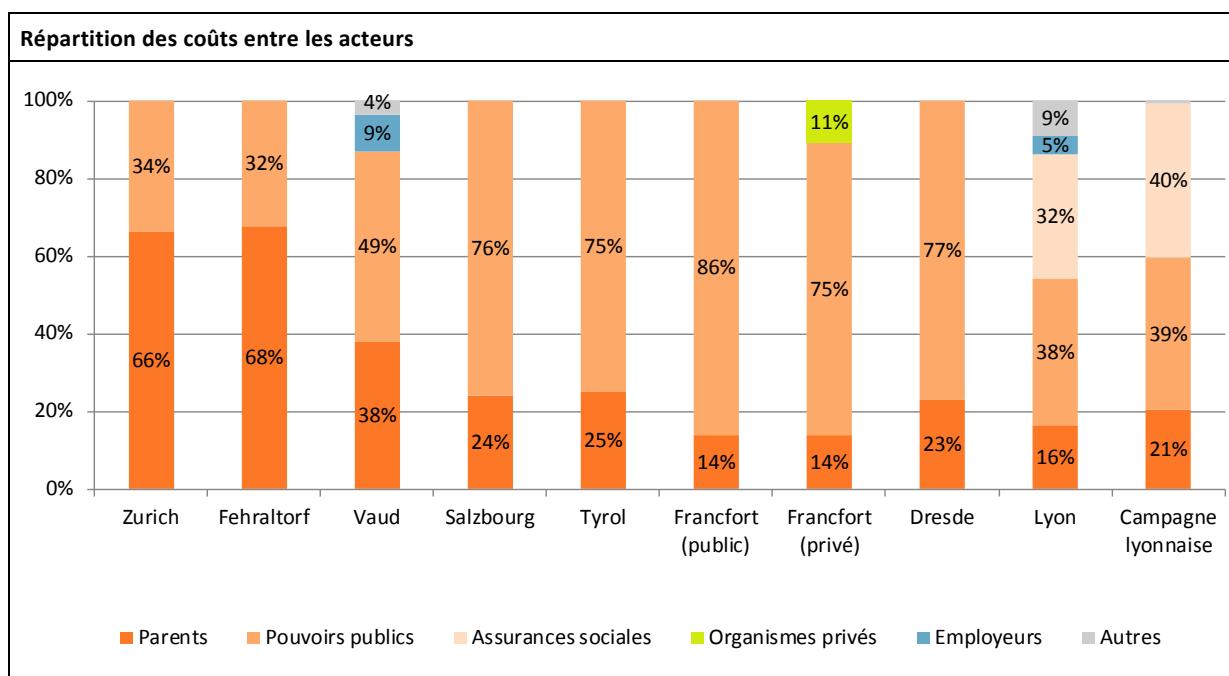
Dans les crèches vaudoises et zurichoises comme dans les pays voisins, les frais de personnel constituent la majeure partie du coût complet (75 et 72 % respectivement). Les frais liés à l'infrastructure et à la nourriture ne représentent quant à eux qu'une petite partie des coûts. Le coût complet légèrement plus élevé en Suisse résulte principalement des différences dans les frais de personnel : d'une part, les salaires du personnel des crèches en Suisse sont nettement supérieurs aux salaires dans les autres pays étudiés, même en parité de pouvoir d'achat. D'autre part, les horaires d'ouverture étant plus longs en Suisse, les crèches ont besoin de davantage de personnel, ce qui génère des coûts plus élevés.

3 Financement des places de crèche

Le rapport comparatif relève d'importantes différences dans le financement des places de crèche. Dans les régions étrangères étudiées, les pouvoirs publics – et en plus, en France, les assurances sociales (Caisse nationale des allocations familiales, CNAF) – participent bien davantage au financement des crèches qu'en Suisse, où la part à la charge des parents est nettement plus élevée : alors que cette part s'élève en moyenne, pour les places subventionnées et non subventionnées, à environ deux tiers des coûts dans les communes zurichoises étudiées et à 38 % dans le canton de Vaud, elle ne représente que 25 % au maximum dans les régions étrangères considérées.

Les employeurs ne jouent un rôle systématique dans le financement des crèches qu'en France et dans le canton de Vaud. En France, la participation des employeurs aux coûts des crèches est à la fois directe et indirecte, par le biais des cotisations à la Caisse nationale des allocations familiales. L'étude n'a pas permis de déterminer si, dans les autres pays, les employeurs participent aussi de façon indirecte au financement des crèches, par exemple en remboursant aux parents une partie de leurs dépenses de garde.

Figure 1 Répartition des coûts entre les acteurs



Source : rapport comparatif (cf. annexe 2, ch. 7.3)

Explications : A Francfort, on fait la distinction entre les crèches exploitées par un organisme d'utilité publique et celles exploitées par une entreprise. A Lyon et dans la campagne environnante, les contributions des assurances sociales sont financées par les cotisations sociales des employeurs et des employés. A Lyon, la catégorie « Autres » contient les sources de recettes suivantes : rendements financiers, produits extraordinaires, reprises sur amortissements, transferts de charges, prestations en nature volontaires, autres contributions, produit d'activités. Dans le canton de Vaud, la catégorie « Autres » comprend principalement les contributions de la Loterie Romande.

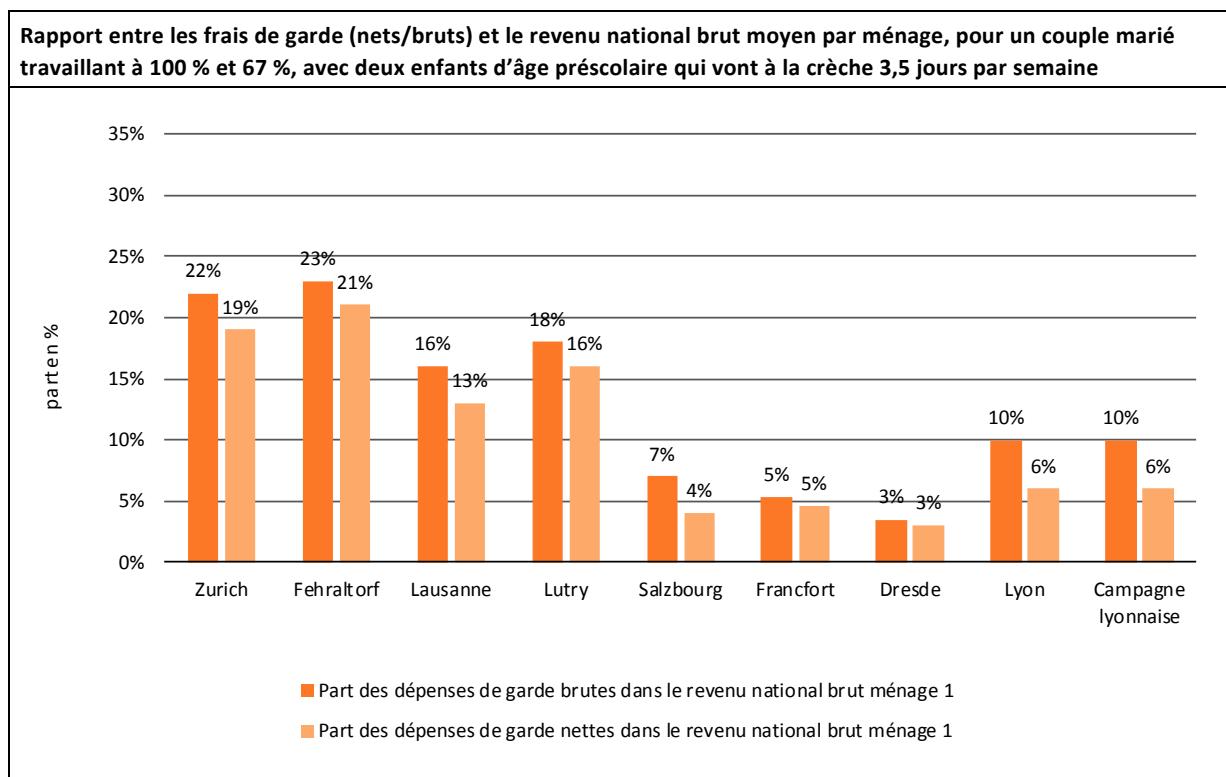
La proportion de places subventionnées est un autre aspect pour lequel des différences notables ont été relevées. Alors que toutes les places de crèche sont en principe subventionnées dans les pays voisins, ce n'est pas le cas en Suisse, où les pouvoirs publics ne versent souvent des subventions qu'à une part des places de crèche, qui dépend de la commune. Cette part n'est ainsi que de 40 % en ville de Zurich et de 78 % à Fehraltorf, tandis

que toutes les structures d'accueil affiliées à un réseau bénéficient dans le canton de Vaud d'une participation des pouvoirs publics.

Le tarif maximal demandé aux parents dans les crèches subventionnées varie lui aussi fortement d'une région à l'autre. En Suisse, il correspond plus ou moins au coût complet. Dans les pays voisins, il est fixé à un niveau nettement inférieur au coût complet, puisque les parents ne couvrent au plus que 20 à 40 % de ce coût. Même les parents ayant des revenus élevés bénéficient donc de subventions et ne paient pas le coût complet.

La charge financière élevée pour les parents en Suisse se reflète également dans la part des dépenses de garde dans le revenu brut des ménages. Par exemple, un couple marié qui place ses deux enfants d'âge préscolaire à la crèche 3,5 jours par semaine et dont le revenu brut correspond à la moyenne nationale consacre à Fehraltorf (ZH) 23 % de son revenu à la garde de ses enfants (dépenses brutes). Même en tenant compte des économies d'impôt réalisées grâce à la déduction pour frais de garde des enfants par des tiers pour l'impôt cantonal et l'impôt fédéral direct, la part du revenu du ménage consacrée aux dépenses de garde (nettes) reste de 21 %. Parmi les quatre communes suisses étudiées, c'est à Lausanne (VD) que la charge financière est la moins élevée : pour un ménage du même type et disposant du même niveau de revenu brut, la part des dépenses de garde se situe respectivement à 16 % (dépenses brutes) et 13 % (dépenses nettes). A l'étranger, la part des dépenses de garde nettes dans le revenu brut est nettement plus faible, puisqu'elle n'est que de 3 à 6 %.

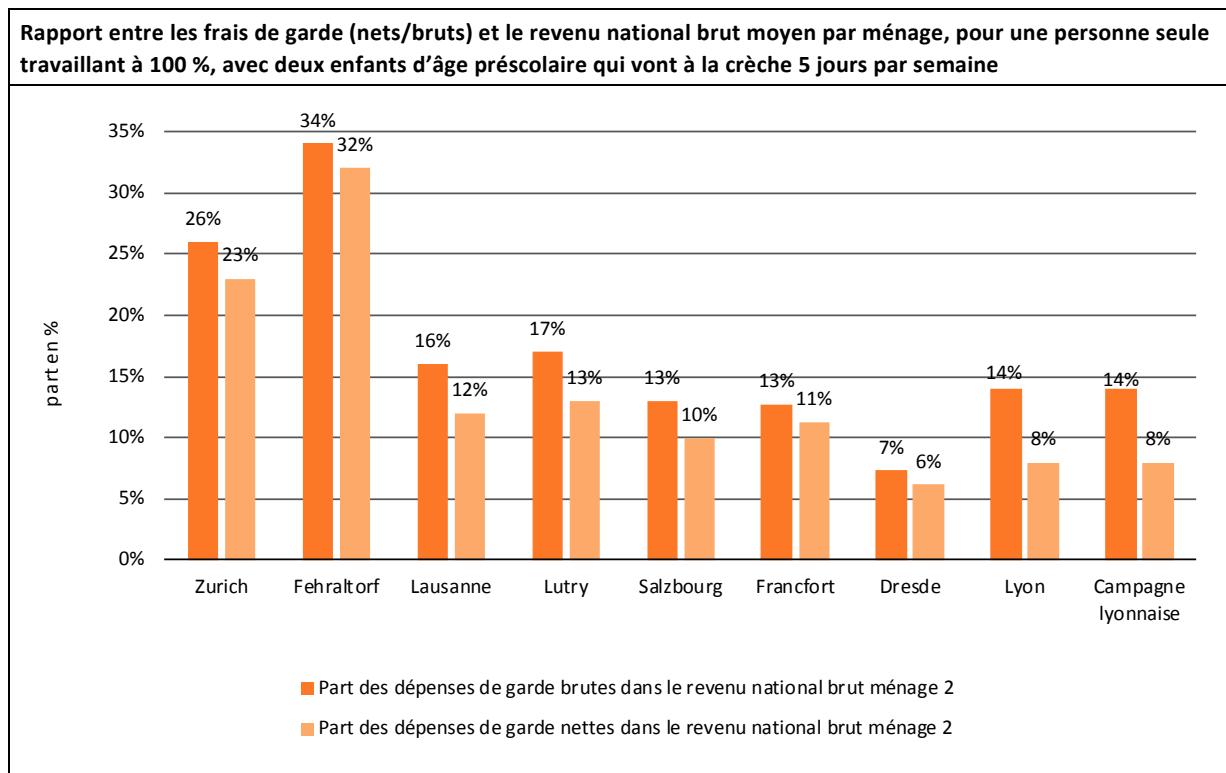
Figure 2 Charge financière pour un couple marié



Source : rapport comparatif (cf. annexe 2, ch. 7.4)

La différence est encore plus marquée dans le cas d'un ménage monoparental qui place ses enfants à la crèche 5 jours par semaine : à Fehraltorf (ZH), un tel ménage consacre environ un tiers de son revenu brut à la prise en charge de ses enfants (dépenses nettes), tandis que cette charge financière n'est comprise qu'entre 6 et 11 % dans les régions étrangères étudiées.

Figure 3 Charge financière pour un ménage monoparental



Source : rapport comparatif (cf. annexe 2, ch. 7.4)

La charge financière des frais de garde pour les parents est ainsi deux à trois fois plus élevée en Suisse que dans les régions étrangères étudiées.

4 Possibilités d'économies

Même si le rapport comparatif porte uniquement sur des régions et non sur des pays entiers, en raison des données disponibles, il montre que le coût complet d'une place de crèche en Suisse se situe – dans les régions sélectionnées et en parité de pouvoir d'achat – dans le même ordre de grandeur que le coût complet dans les régions étrangères étudiées.

Sur la base de la comparaison avec les études de cas particuliers dans les pays voisins, aucune possibilité manifeste d'économies pour les crèches en Suisse ne peut être identifiée eu égard aux différentes réglementations et prescriptions. Cela ne signifie cependant pas que toute possibilité d'optimisation au niveau des crèches ou des communes soit exclue. Selon le rapport de recherche, un certain potentiel d'économies se situerait principalement au niveau des frais de personnel.

En Suisse, les crèches proposent des horaires d'ouverture plus étendus que dans les pays voisins. Il faut donc davantage de personnel, ce qui génère des coûts plus élevés. Des économies pourraient être réalisées en réduisant les horaires d'ouverture. Cependant, la différence d'horaires s'explique par la durée hebdomadaire du travail, qui est aussi plus longue en Suisse. Ces horaires plus étendus offrent aux parents une certaine souplesse pour décider de l'heure à laquelle ils amènent et viennent rechercher leurs enfants. Raccourcir les horaires d'ouverture reviendrait à réduire les moyens permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Une autre possibilité d'agir sur les frais de personnel consisterait à réduire les salaires du personnel des crèches, qui sont nettement plus élevés en Suisse qu'à l'étranger. Ils sont cependant aujourd'hui déjà inférieurs à la moyenne des autres branches et métiers en Suisse¹. Une réduction des salaires risquerait d'exacerber la pénurie de personnel qualifié et remettrait en question l'extension souhaitée de l'offre.

Selon le rapport comparatif, le coût légèrement supérieur d'une place de crèche en Suisse s'explique aussi en partie par la pratique des places partagées – à savoir la possibilité de n'utiliser une place que certains jours, voire certaines demi-journées, de la semaine –, qui n'est courante qu'en Suisse. Cette pratique engendre un surcroît de travail administratif pour les crèches, qui doivent aussi supporter le risque d'une occupation insuffisante des places. Etant donné la forte proportion de femmes qui travaillent à temps partiel en Suisse, la pratique des places partagées semble toutefois être une façon judicieuse d'ajuster l'offre aux besoins des parents. Supprimer cette possibilité serait par conséquent préjudiciable à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Même si la comparaison internationale n'a pas relevé de différence majeure au niveau des coûts, il serait aussi possible de réaliser des économies en adaptant le taux d'encadrement ou la qualification du personnel. Si ces deux facteurs sont susceptibles de générer des coûts, l'un et l'autre agissent cependant de manière relativement indépendante, comme le montrent les exemples des cantons de Zurich et Vaud. Dans le canton de Zurich, le taux d'encadrement est comparativement bas, ce qui a pour effet d'augmenter les coûts. La qualification du personnel est en revanche relativement faible, ce qui entraîne une baisse des coûts. La situation dans le canton de Vaud est inversée, ce qui fait que les différences au niveau des frais de personnel se compensent largement entre les deux cantons.

Le taux d'encadrement – c'est-à-dire le nombre d'enfants par éducateur – et la proportion de personnel qualifié sont des déterminants essentiels de la qualité de la prise en charge. Toute économie réalisée à ce niveau pourrait donc se traduire par une baisse non souhaitable de qualité de la prise en charge.

¹ Selon la statistique des coûts de la main-d'œuvre de l'Office fédéral de la statistique, les coûts de la main-d'œuvre en Suisse dans le domaine de la santé et des affaires sociales se montent à 90% des coûts moyens de la main-d'œuvre.

Le rapport montre ainsi qu'aucune économie significative ne semble pouvoir être réalisée sur ces facteurs de coûts sans compromettre soit les moyens de concilier vie familiale et vie professionnelle, soit la qualité de la prise en charge.

Les charges de biens et services pour l'infrastructure et la nourriture notamment ne représentent qu'une petite partie du coût complet. Mais à ce niveau non plus, le rapport comparatif n'a pas relevé de différences notables, ce qui implique qu'aucune possibilité manifeste d'économies ne peut être identifiée.

5 Possibilités d'adaptation des systèmes de financement et de tarification

Comme le montre le rapport comparatif, la principale disparité entre les régions étudiées en Suisse et dans les pays voisins concerne la participation financière des parents et les coûts mis à leur charge, ceux-ci étant deux à trois fois plus élevés en Suisse que dans les autres pays. En outre, dans les pays voisins, toutes les places bénéficient de subventions, contrairement à ce qui se passe en Suisse, de sorte que les parents ne doivent jamais payer le coût complet.

La charge comparativement très élevée que représentent en Suisse les frais de garde a des conséquences négatives. Ces dépenses élevées n'incitent pas à exercer une activité lucrative et ont même parfois un effet dissuasif : dans de nombreuses familles, l'un des parents – généralement la mère – renonce entièrement à une telle activité ou ne travaille qu'à un faible taux d'occupation. Dans des cas particuliers, il arrive que certains parents exerçant une activité lucrative laissent leurs enfants sans surveillance à la maison et cela pour des raisons financières. Le fait que de jeunes enfants soient livrés à eux-mêmes sans être gardés peut avoir des conséquences sociales non souhaitables.

Cela soulève la question de savoir comment la charge financière pesant sur les parents pourrait être allégée en Suisse. La conclusion évidente de la comparaison internationale est que cela passe par une augmentation de la participation des pouvoirs publics au financement. Cela implique certes une augmentation de la charge fiscale à assumer par les contribuables. Plusieurs études montrent toutefois que le rapport coûts-avantage des investissements dans la prise en charge des enfants est positif. Ces investissements se traduisent pour les communes et les cantons concernés notamment par des recettes fiscales supplémentaires et par une baisse des coûts de l'aide sociale.

L'implication systématique des employeurs dans le financement des crèches, qui est d'usage dans les cantons de Vaud, de Neuchâtel et de Fribourg, n'est courante qu'en France parmi les pays étudiés. La participation des employeurs au financement serait cependant un moyen d'alléger la charge financière pesant sur les familles. Les employeurs devraient certes assumer des coûts supplémentaires mais bénéficieraient eux aussi directement de l'existence d'une offre étoffée et abordable de places de crèche. Celle-ci permettrait à leur personnel de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, et à eux-mêmes de faire des économies sur les coûts de rotation et de réinsertion de la main-d'œuvre.

6 Conclusions et recommandations du Conseil fédéral

La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est un objectif central de la politique familiale de la Confédération. Une meilleure participation des parents de jeunes enfants au marché du travail, en particulier des mères, est souhaitable du point de vue de l'économie et de l'égalité des sexes, et atténue la pénurie de personnel qualifié. Toutefois, le manque de places d'accueil extrafamilial et le coût élevé de la prise en charge continuent d'entraver l'augmentation du taux d'activité.

Pour ce qui est de l'effet des réglementations sur les coûts, aucune conclusion claire ne peut être tirée des études de cas internationales. Des facteurs entraînant aussi bien une réduction qu'une augmentation des coûts sont présents dans chaque région comparée, sans qu'il soit possible de chiffrer l'effet de chaque prescription. C'est pourquoi la question de l'effet des réglementations sur la création de places de crèche sera également examinée par l'OFAS dans le cadre du rapport en réponse au postulat 13.3980 Quadranti. Ce rapport est prévu pour mars 2016. La comparaison avec les pays voisins montre que les horaires d'ouverture des crèches sont plus longs en Suisse et que le salaire du personnel éducatif y est plus élevé, même en parité de pouvoir d'achat. Théoriquement, des économies pourraient donc être réalisées en réduisant les horaires des crèches et en abaissant les salaires du personnel. Toutefois, de telles mesures auraient des répercussions potentiellement négatives sur l'étendue et la qualité de l'offre et seraient donc contre-productives. Compte tenu des horaires de travail en Suisse, une réduction des heures d'ouverture des crèches nuirait grandement à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Les salaires du personnel éducatif sont aujourd'hui déjà inférieurs à la moyenne des autres branches et métiers en Suisse. Dès lors, une réduction salariale entraînerait non seulement une baisse de qualité, mais exacerberait encore la pénurie de personnel qualifié, ce qui remettrait sérieusement en question l'extension souhaitée de l'offre d'accueil et serait contraire aux objectifs de l'initiative pour lutter contre la pénurie de personnel qualifié. Le rapport ne permet pas de mettre en évidence des possibilités d'économies au niveau des charges de biens et services pour l'infrastructure et la nourriture.

Les possibilités de financement des frais de garde en Suisse sont actuellement au centre des réflexions du Conseil fédéral. Pour faire progresser la participation des parents de jeunes enfants au marché du travail, une hausse du taux d'occupation doit être rentable pour eux. Il faut donc réduire les effets dissuasifs découlant du système de subventions et du système fiscal.

Le 20 mai 2015, le Conseil fédéral a traité de la question du financement des frais de garde et a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) de lui soumettre un projet portant sur une base légale limitée dans le temps, en vue de le mettre en consultation. Les cantons, les communes et, le cas échéant, les employeurs qui investissent davantage dans l'accueil extrafamilial des enfants doivent bénéficier d'un soutien financier pendant une période limitée. Le but est d'alléger la charge financière pesant sur les parents. Par ailleurs, la Confédération souhaite participer au financement de projets visant à mieux adapter les offres d'accueil des enfants, principalement en âge scolaire, aux besoins des parents. Pour mettre en œuvre ces mesures, il convient de créer une base légale limitée à cinq ans et de débloquer un crédit d'engagement de la Confédération d'un montant de 100 millions de francs.

7 Prochaines étapes

Le Conseil fédéral soumet le présent rapport aux Chambres fédérales et propose en même temps de classer le postulat 13.3259 « Baisser les tarifs des crèches et dynamiser le secteur » de la conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach.

Annexe

Annexe 1 : Libellé du postulat

13.3259 – Postulat : « Baisser les tarifs des crèches et dynamiser le secteur »

Déposé par : conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach
 Date de dépôt : 22.3.2013

Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport sur les raisons pour lesquelles les places de crèche sont en Suisse deux fois plus chères qu'elles ne le sont dans les pays voisins. Il proposera également des pistes pour dynamiser l'ensemble du secteur des crèches. Il répondra par là à la volonté de promouvoir la famille que la majorité du peuple a exprimée le 3 mars 2013.

Cosignataires

Aebischer, Amherd, Aubert, Bourgeois, Büchler, Buttet, Caroni, Cassis, Darbellay, de Buman, Fehr, Fiala, Glanzmann-Hunkeler, Gschwind, Humbel, Kessler, Lehmann, Lohr, Moret, Moser, Piller Carrard, Regazzi, Reynard, Romano, Schläfli, Schneider Schüttel, Streiff-Feller, Vogler (28)

Développement

L'Université de Saint-Gall a publié récemment une étude montrant que les crèches pratiquent en Suisse des tarifs deux fois plus élevés qu'en Allemagne, en France ou en Autriche. Pour ses auteurs, c'est moins le nombre insuffisant de places de crèche qui est en cause dans cet écart que les différentes normes et réglementations auxquelles les crèches sont soumises en Suisse et qui entraînent le renchérissement observé (formation des responsables, taille des pièces, nombre d'enfants admis, règles d'hygiène, procédure applicables en cas d'accident, etc.).

Au vu de cette réalité d'une part, compte tenu d'autre part de la volonté de voir la Confédération soutenir davantage la famille que la majorité du peuple a exprimée le 3 mars 2013, je demande au Conseil fédéral d'établir un rapport qui devra permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les facteurs qui expliquent que les parents doivent en Suisse débourser deux fois plus pour une place de crèche que ce n'est le cas en France, en Allemagne ou en Autriche ?
- Ces différences de prix sont-elles constatées sur l'ensemble du territoire ?
- Dans la composition des tarifs, quels sont les éléments qui dépendent respectivement de la commune, du canton, éventuellement de la Confédération ?
- En comparaison des règles qui s'appliquent chez nos voisins autrichiens, français ou allemands, quelles sont celles qui ont été établies chez nous et qui présentent un plus incontestable en termes d'accueil des enfants ?
- Quelles pistes seraient envisageables pour réduire les tarifs pratiqués par les crèches, dans l'hypothèse évidemment où toute augmentation des subventions publiques serait exclue ?
- Y a-t-il des moyens qui permettraient de faire en sorte que nos entrepreneurs s'intéressent davantage au secteur des crèches ?

Proposition du Conseil fédéral du 8.5.2013

Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

Annexe 2 : Rapport comparatif

Stern, Susanne / Schultheiss, Andrea / Fliedner, Juliane / Iten, Rolf / Felfe, Christina. Analyse des coûts complets et du financement des places de crèche en Allemagne, en France et en Autriche, en comparaison avec la Suisse. Rapport global en réponse au postulat de la conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach (13.3259) rédigé à la demande de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Zurich et Saint-Gall, mai 2015.